



MEXIQUE



D 2208 • Mx24  
1-15 mars 1998

**MOTS-CLEFS**  
Église-État  
Rôle des Églises  
Migration  
Solidarité

## *Diffusion de l'information sur l'Amérique latine*

DIAL • 38, rue du Doyenné - 69005 Lyon - France - Tél. 04 72 77 00 26 - Fax 04 72 40 96 70

# **MICHEL CHANTEAU, CURÉ DE CHENALHÓ (CHIAPAS), EXPULSÉ POUR "ACTIVITÉS POLITIQUES"**

Alors que la situation au Chiapas continue de susciter les plus vives inquiétudes, le gouvernement mexicain n'hésite pas à se lancer dans ce que certains appellent déjà une "campagne xénophobe". Alors que les critiques officielles n'ont pas cessé depuis plusieurs jours à l'encontre d'une commission internationale d'observation présente au Chiapas, c'est un prêtre français, Michel Chanteau, présent au Chiapas depuis 32 ans et curé de Chenalhó (commune sur laquelle a eu lieu de massacre d'Acteal, cf. DIAL D 2195) qui vient d'être expulsé. Cette décision est un avertissement adres-

sé par le gouvernement aux étrangers s'inquiétant de la situation au Chiapas ; elle exprime un clair refus de toute "ingérence étrangère" dès lors que les propos tenus ne sont pas approuvés et c'est également une attaque supplémentaire contre Mgr Samuel Ruíz, président de la CONAI (Commission nationale d'intermédiation) et évêque de San Cristóbal de Las Casas. On lira ci-dessous des informations publiées par Elio Henríquez dans le quotidien mexicain *La Jornada* du 27 février 1998 et quelques extraits d'un article de Diego Cevallos, diffusé par IPS le même jour.

Le secrétariat du gouvernement du Chiapas a annoncé cette nuit la détention et l'expulsion ultérieure en dehors du pays du prêtre français Michel Henri Jean Chanteau Desillières, curé de Chenalhó, Chiapas, depuis 32 ans. Il est accusé d'avoir eu au Mexique des "activités politiques" et "d'autres activités non autorisées".

Le diocèse de San Cristóbal de Las Casas a de son côté fait savoir qu'il n'a pris connaissance de la disparition et du lieu de destination du prêtre qu'à 21 heures le 26 février, bien qu'il ait demandé des informations sur son sort à l'Institut national de migration (INM) et à d'autres instances gouvernementales qui "refusèrent toute information". Il a présenté une énergique

protestation pour "cette nouvelle agression contre le diocèse".

Dans un communiqué les autorités ont informé, par le biais de l'INM, que la participation du prêtre français dans des "activités politiques au Chiapas, d'après ce qu'on déduit de sa propre déclaration" a été prouvée.

Le communiqué officiel soutient que selon la déclaration "signée devant l'autori-

té, il (Chanteau) a déclaré publiquement que le massacre d'Acteal était un plan organisé par le gouvernement pour détruire les bases de soutien des zapatistes". Le communiqué ajou-



La Jornada

Le Père Michel Chanteau, lors d'une célébration

te : "Contrairement à ce que la Constitution stipule, Chanteau soutient qu'on ne peut refuser à aucun étranger le droit d'exprimer ses opinions, même si elles sont de caractère politique."

"Il souligne que l'autorité en matière de migrations ne lui a jamais accordé une autorisation pour qu'il puisse exercer comme ministre de culte comme il est en train de le faire jusqu'à maintenant à la paroisse de Chenalhó, dans le diocèse de San Cristóbal de Las Casas."

Suite à sa détention, Chanteau a été transféré à la ville de Mexico d'où il fut expulsé par avion en France. Selon une dépêche de l'agence Notimex, le prêtre français a quitté le sol mexicain à 21 heures par un vol direct d'Air France sur Paris. (...)

Pour sa part, le vicaire général du diocèse, Felipe Toussaint, a affirmé que la détention et l'expulsion du prêtre français est une "attaque" contre la Commission nationale d'intermédiation (CONAI), contre son président, l'évêque Samuel Ruíz García, contre le processus de paix et contre le diocèse même.

"Nous protestons énergiquement contre cette nouvelle agression à l'encontre du diocèse de San Cristóbal, alors que continue l'impunité des fonctionnaires publics et des membres des groupes paramilitaires responsables du massacre d'Acteal et d'autres crimes au Chiapas", déclare le diocèse dans un communiqué rendu public à 21 heures.

Le communiqué exprime également la préoccupation du diocèse car il craint que "la campagne lancée par les médias" et "encouragée par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Chiapas" se retourne contre les membres du diocèse qui n'ont pas la nationalité mexicaine.

Le diocèse signale aussi que durant sept heures "on nous a caché le lieu où se trouvait détenu le père Chanteau. Sa détention, son interrogatoire et son

## Plusieurs expulsions d'étrangers

**L'expulsion d'un prêtre français de l'État de Chiapas, au sud de Mexique, affaiblit le diocèse catholique de la région, frappe la Commission d'intermédiation et est un obstacle pour le processus de paix.**

**Le prêtre Jean Chanteau a travaillé avec les indigènes pauvres du pays, s'affrontant ainsi aux politiciens et riches propriétaires terriens.**

**En 1995, le gouvernement du président Zedillo a expulsé du diocèse présidé par Mgr Ruíz, trois prêtres originaires d'Argentine, d'Espagne et des États-Unis et a empêché le retour d'un Canadien qui avait quitté le Mexique pour accomplir une mission.**

**L'an passé, les autorités ont obtenu qu'un prêtre allemand et un autre de l'Inde quittent le Chiapas, après qu'une demande leur ait été adressée dans ce sens.**

**Ces 15 derniers jours, le gouvernement a expulsé quatre étrangers du Chiapas, dont le prêtre français. Les étrangers "sont un facteur qui complique et entrave la solution au conflit", avait déclaré un fonctionnaire la semaine dernière.**

**L'équipe de Mgr Ruíz soutient que l'expulsion du prêtre français confirme l'existence d'une campagne officielle contre le diocèse de San Cristóbal et contre les étrangers.**

IPS, 27 février 1998 (extraits)

expulsion ultérieure n'ont été confirmées qu'à 19 heures." Et il ne nous a pas été possible de savoir où il se trouvait et quelle était sa situation du point de vue juridique.

D'après ce communiqué, on affirme que l'évêque Samuel Ruíz avait essayé d'entrer en communication avec le secrétaire du gouvernement, Francisco Labastida, mais on "lui a répondu qu'il se trouvait en réunion". On a également "refusé toute information" à la nonciature apostolique de Mexico sur le sort du prêtre.

Le prêtre français, âgé de 67 ans, fait partie d'un groupe de 12 religieux étrangers qui travaillent dans ce diocèse et qui depuis 1995 sont en contact avec l'INM et avec la direction des Affaires religieuses afin d'obtenir une réponse à leur demande de régularisation de leur statut d'immigrés. Cette demande a été faite en temps voulu et

selon les formes exigées, mais à la date d'aujourd'hui aucune réponse n'a été donnée.

Selon Felipe Toussaint, Chanteau fait partie également d'un groupe de 5 religieux dont le secrétariat du gouvernement avait demandé en 1995 à Samuel Ruíz qu'ils fussent retirés du Chiapas. Toutefois, avec l'arrivée, la même année, de l'évêque coadjuteur de San Cristóbal, Raúl Vera López, "sa situation avait été clarifiée et on lui avait permis de continuer comme curé de Chenalhó". (...)

La Jornada, 27 février 1998

Traduction DIAL.

En cas de reproduction, mentionner la source DIAL.

DIAL • 38 rue du Doyné - 69005 LYON • Tél. 04 72 77 00 26 • Fax 04 72 40 96 70 • E-mail : dial@globenet.org

Abonnement annuel : France 410 F • Europe 455 F • Avion Amérique latine - Afrique 515 F • USA-Canada 505 F

Point contact à Paris : CEDAL (Centre d'Etude du Développement en Amérique latine) - 43 ter, rue de la Glacière - 75013 Paris  
Tél. 01 43 37 87 14 - Fax 01 43 37 87 18